



**ACTUELLEMENT COSTUME**  
sur mesure  
MALEUR 600 Frs  
pour 395 Frs  
**SIGRAND**  
LILLE - 16, Rue Neuve - LILLE

**COUR D'APPEL DE DOUAI**

**LES ACCIDENTS DE LA ROUTE**  
Dans un cortège nuptial qui comprenait une douzaine d'automobiles, Jean Vanneuville tenait la tête avec sa voiture. Tout coup, alors qu'il se disposait à changer de direction, une autre auto pilotée par M. Jules Leduc vint embourber le premier véhicule.

En dehors des dégâts matériels l'accident se traduisit par un certain nombre de blessés parmi lesquels M. et Mme Trouart plus sérieusement atteints.

Le Tribunal correctionnel d'Hazebrouck imputa les deux tiers de la responsabilité à M. Vanneuville et l'autre tiers à M. Leduc. Il condamna le premier à 25 fr. d'amende et le second à 10 fr. et alloua à M. et Mme Trouart 200 fr. de dommages-intérêts.

En appel, l'affaire est plaidée par M. Allard pour M. Vanneuville et par M. de Swarte pour M. Leduc. Par M. Deschamps pour M. Depoort civilement responsable de Leduc et par M. Dufour pour la partie civile.

La Cour estime que la responsabilité des deux automobilistes est égale. Elle les condamne à 30 fr. d'amende chacun et confirme le chiffre des dommages-intérêts.

Auteur d'un accident d'auto survenu à Rouchin, M. Anatole Desrousseaux a été condamné par le Tribunal correctionnel de Lille à payer à M. Baillat, partie civile, 437 fr. 50 pour divers frais, 2.000 fr. à titre de dommages-intérêts et une rente de 4.000 fr.

Après plaidoiries de M. Allard et Deshay, la Cour confirme le jugement de la 1<sup>re</sup> instance. Elle confirme la compagnie d'assurances de l'automobiliste à déposer à la Caisse des dépôts et consignations le capital constitué de la rente.

M. Charles Castelain, de Tourcoing, causait un auto rue des Tilleuls à Roubaix lorsqu'il renversa M. Arsy qui circulait à vélo.

Le Tribunal correctionnel de Lille estime que la responsabilité de l'accident incombait pour trois quarts à l'automobiliste et pour un quart au cycliste.

M. Castelain fut condamné à 25 fr. d'amende et à verser une indemnité provisionnelle de 4.000 fr. à M. Arsy, partie civile, en attendant les résultats de l'expertise.

En appel, après plaidoiries de M. Gayet et Meigné, la Cour se borne à confirmer purement et simplement le jugement de première instance.

**UN GAMIN PEU COMMODE**

Agé de 16 ans, mais solidement charpenté, André B., d'icques, furieux de ce que M. Hanquez, âgé de 68 ans, traversait la route au moment où il arrivait à vélo, roua de coups le vieillard.

Poursuivi pour coups et blessures, B. fut condamné par le Tribunal de Douai à 3 mois de prison avec sursis et à verser 3.000 fr. de dommages-intérêts à la victime.

La Cour confirme le premier jugement en y ajoutant cependant 25 fr. d'amende.

**UN ECHO DE LA GREVE DU TEXTILE A ROUBAIX**

Edmond Potté, militant syndicaliste à Wattrelos, a été poursuivi pour outrages aux gardes mobiles pendant la greve du textile qui se déroule dans la région roubaissienne.

Le Tribunal correctionnel de Lille l'a condamné à un mois de prison avec sursis.

Sur appel du Parquet général l'affaire vient devant la Cour. Après réquisitoire de M. l'avocat général Vermeulen et plaidoirie de M. Escoffier, la Cour réduit la peine de prison à 2 jours mais elle entretient au prévenu le bénéfice du sursis.

**UNE RIXE A LILLE**

A la suite d'une discussion à Lille, Gaston Lepage et Alphonse Desmet, de Roubaix, échangèrent des coups.

Le Tribunal correctionnel de Lille condamna Lepage à 15 jours de prison et Desmet à 30 fr. d'amende.

Après plaidoiries de M. Mony et Kah, la Cour condamna Lepage à un mois de prison avec sursis et 30 fr. d'amende ; elle confirme la sanction infligée à Desmet.

**TROIS MILLIONS DE CHOMEURS EN ANGLETERRE ?**

Discourant à Mellern, M. Baldwin a laissé prévoir que le chiffre des chômeurs atteindrait probablement trois millions à Noël.

Il a réaffirmé que le seul remède est le protectionnisme.

**CORS**

radiation détruite par 48.25 EMPILATRE VULCAIN  
Toute Plume, et Lab. N. 1, de Nancy, Villers-Corroy

**ASSOCIATION DES CORSES ET DES AMIS DE LA CORSE DU NORD DE LA FRANCE**

Cette Association donnera le Dimanche 23 Juin, à 13 heures, au Casino de Boulogne-sur-Mer, son banquet annuel qui sera présidé par M. Moro-Giafferi, éminent avocat de la Cour d'Appel à Paris.

La veille, une conférence sur « La Corse » accompagnée de projections, sera faite vers 20 heures, soit au Casino, soit à la Chambre de Commerce de Boulogne, par M. Calmelanne, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Les Corses et Amis de la Corse sont priés d'assister à ces deux manifestations et d'envoyer au plus tôt, leur adhésion au banquet, accompagnée d'une somme de 40 francs, à M. UCCIANI, secrétaire général, 66, rue Brûlé-Maison, à Lille.

**MIEUX VAUT MOURIR**

Mais non ! Toute femme peut vivre heureuse et sans infirmité, quel que soit son âge, si elle fait un usage régulier du THIE DE JOUVENCE, 5 fr. 40, toutes pharmacies.

**UNE AVANCE DE LA BANQUE DE FRANCE A LA BANQUE D'ESPAGNE**

Dans les milieux financiers bien informés, on annonce comme imminente la conclusion entre la Banque d'Espagne et la Banque de France, d'un accord aux termes duquel notre Institut national d'émission consent, à la Banque d'Espagne, une avance de trois millions de livres sterling.

En garantie de cette avance, la Banque d'Espagne affecte une quantité d'or de valeur correspondante, qui est actuellement déposée à Londres.

**AROME PATRELLE**

Donnée au Souffleur Gail, ex-cuisinier de la Cour de Cassation

**A LA COMMISSION D'ASSURANCES ET DE PREVOYANCE SOCIALES**

La Commission d'Assurances et de Prévoyance sociales a adopté, sous réserve de certaines modifications, le projet de loi tendant à étendre les bénéfices des subventions prévues par les lois des 4 août 1923 et 30 décembre 1928 aux anciens combattants et victimes de la guerre, opérant des versements à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

La Commission a ensuite, sur le rapport de M. Cels, adopté le projet de loi concernant les accidents causés aux personnes par les véhicules automobiles.

**LE BANQUET DES FÊTES DES AMICALES LAIQUES DU NORD**

A l'occasion de la grande fête fédérale de l'Union des Amicales laïques du Nord et de la fête départementale du cinquantenaire de l'école laïque, qui auront lieu à Tourcoing, du 11 au 14 juillet 1931, l'Union nous communique :

« Il nous est extrêmement agréable de vous inviter au banquet officiel de la Vieillesse des Amicales laïques du Nord et du Cinquantenaire de l'école laïque qui aura lieu le dimanche 13 juillet prochain, à 13 heures précises, salle du gymnase municipal, rue de Gand, sous la présidence des plus hautes personnalités ministérielles et administratives. Ce banquet sera précédé d'une réception officielle à la mairie de Tourcoing. Nous demandons par conséquent les adhésions et leur montant soit 30 fr., afin de nous permettre de vous faire tenir à temps le programme. L'horaire des concours, les cartes de banquet et les cartes d'entrée à la tribune d'honneur pour la fête olympique ».

**60.000 AUTOS DANS LE NORD 30.000 DANS LE PAS-DE-CALAIS**

On lit dans le « Journal Officiel » : Dans le relevé par département des véhicules automobiles imposés pendant l'année financière 1930-1931 qu'il y a dans le Nord 42.704 autos de moins de 5 ans devant le transport des personnes et 2.096 de plus de 5 ans. Il y a également 12.601 autos de moins de 5 ans servant au transport des marchandises et 4.499 autos de plus de 5 ans. Soit un total de 61.500 voitures automobiles. Le Pas-de-Calais n'a pas compté plus de 30.000 automobiles. On a tout fait la moitié : 23.881 voitures y sont, en effet, recensées.

**L'AVION DU BANQUIER LOWENSTEIN, DETRUIT PAR UNE EXPLOSION**

Un incendie occasionné par le frottement de deux tuyaux métalliques a éclaté hier matin à 11 h. 30, au Bourget, dans un avion trimoteur d'une compagnie suisse qui assure le service entre Bâle et Paris. L'avion fut entièrement détruit et une puissante grue automobile fut obligée de tirer les débris en flammes pour préserver une importante citerne d'essence sur laquelle il venait de s'effondrer. Un mécanicien suisse a été gravement brûlé. L'appareil détruit avait appartenu autrefois au banquier Lowenstein, qui y avait trouvé la mort dans les circonstances que l'on se rappelle.

**LA SAISON DE CARILLON A TOURNAI**

Voici le programme du concert de gala qui aura lieu à Tournai dimanche à 8 h. 45 avec les concours des Trompettes Thébaines, cors 2 trompes de chasse ; Amis du Carillon, quatuor vocal ; Géo Clément, carillonneur de Tournai :

- I. Trompettes Thébaines : a) Marche des Mémoires ; b) Marche (N. Daneau) ; c) Air de Victoire, pour Henri de Nassau (N. Daneau).
- II. — Carillon : a) Coucou, prélude ; b) El'Doudou, chanson populaire Montoise ; c) L'Épaveur ; d) L'Épaveur ; Pays de Charolais, Cantorlogien.
- III. — Cors et Amis du Carillon : a) Départ des chasseurs (cors) ; b) Talaut Talaut (Amis du Carillon et Trompes de chasse) ; c) Rendez-vous de chasse (cors) ; d) Rendez-vous de chasse (cors) ; e) Vivat (Amis du Carillon et Trompes de chasse) ; f) Marche des trompettes d'Aida.
- IV. — Carillon : a) Gavotte et Variation de deux tuyaux métalliques ; b) Fête suite dans le style ancien, pièce pour carillon primée au concours de composition à Malines 1923, I. Rigaudon, M. Pavane, 3. Menuet (J. de Solle Mio, chanson napolitaine) ; d'air rural, Normandie, chanson normande ; Le Binou, vieille chanson bretonne ; e) Marche Turque, extrait de la sonate de Mozart.
- V. — Trompettes Thébaines : a) Trompettes de Maximilien d'Autriche ; b) Trompettes d'Henri VIII.

**LE CONGRÈS ARTISANAL DE VENDOME**

On nous communique : Le Congrès national de l'Union des Fédérations régionales de France et de colonies se tiendra à Vendôme, du 23 au 29 juin. Voici l'ordre du jour du congrès :

1. Actions à engager pour l'application immédiate de la loi sur les Chambres de métiers ; 2. Sauvegarde de l'artisanat rural ; 3. Enseignement technique, Extension des Bourses artisanales d'apprentissage et de maîtrise, Organisation professionnelle ; 4. Questions fiscales et dégrèvements ; 5. Artisans de l'alimentation, leur complète intégration dans les projets de loi sur le transport ; 6. Application de la loi du 1er mai 1929 sur les opérations de crédit par les Unions de coopératives artisanales ; 7. Loi des finances concernant la fiscalité appliquée aux coopératives artisanales ; 8. Warrant et fonds artisanal, caution mutuelle ; 9. Mise en valeur artisanale et les Assurances sociales ; 10. Situation de l'artisanat dans les projets de loi sur le village national ; 11. Soumissions coopératives artisanales de production et de transformation ; 12. Statut de l'habitation artisanale, projet Payen ; 13. Rapport des artisans inventeurs de l'Association des petits fabricants et inventeurs français sur la loi concernant les brevets d'inventions ; 14. Les artisans et le commerce ; 15. Faire inscrire à la Fédération des artisans du Nord de la France ; 16. rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille (perméance tous les samedis, de 15 h. 30 à 19 heures).

**PROLONGEZ votre existence en consommant l'exquis Yoghourt crème Lactella, il désintoxique l'intestin.**

**LES DEMANDES DE PENSION D'EX-COMBATTANT DOIVENT ÊTRE FAITES AVANT LE 30 JUIN**

Les anciens combattants, blessés ou malades de guerre, ont jusqu'au 30 juin 1931 pour se faire inscrire en vue de leur pension de guerre. Passé ce délai, aucune demande de révision ne sera plus recevable.

**MÉNOVARINE**

Remède scientifique nouveau, largement expérimenté dans les hôpitaux et préconisé par les plus éminents spécialistes contre MALAIRES PÉRIODIQUES RETOUR D'ÂGE VAISSER, NÉVROSES, PHÉBRILES Toutes pharmacies, le flacon : 14 fr. 25

**AU CONGRÈS DES DOUANES ACTIVES**

On nous communique : Le Congrès des Douanes actives a été prononcé en faveur de l'application de la loi de réorganisation des traitements du 30 avril 1931 que le Gouvernement permet de révoquer. Il a protesté contre la réforme des traitements telle que cette réforme résulte des échelles présentement établies parce qu'elle aboutit à la création d'une aristocratie de fonctionnaires distançant de haut les personnels d'exécution totalement déclassés.

Le Congrès a décidé de demander au ministre du Budget le retrait total des sanctions prises contre les douaniers à l'issue des manifestations d'octobre et de novembre dernières, attendu que les agents frappés ont manifesté en dehors du service.

Le Congrès a constaté avec regret que la direction générale des Douanes et le ministère des Finances continuent à opposer la silence le plus absolu aux vœux retirés du syndicat en ce qui concerne l'avancement de classes. Il a maintenu ses vœux antérieurs tendant à obtenir l'avancement automatique et triennal. Il a fait remarquer qu'en l'état actuel des choses, l'amélioration des conditions d'avancement de classes conditionnait non seulement une rémunération plus équitable de la fonction publique mais encore qu'elle avait des conséquences très importantes sur le chiffre des pensions d'invalidité qu'on doit accorder souvent aux agents du service actif des Douanes, en raison même du caractère de leur fonction.

Le Congrès a abordé ensuite la discussion du rapport sur la réorganisation.

**La saveur fraîche et agréable de l'alcool de menthe RICQLÈS est exquise**

**LE MARCHÉ DU TRAVAIL DANS NOTRE RÉGION NORD**

Dans l'industrie de la laine des régions de Roubaix-Tourcoing, le conflit collectif se poursuit et la production reste à peu près complètement interrompue. Dans les autres industries, la situation ne s'est pas sensiblement modifiée depuis la semaine dernière.

Les 26 fonds de chômage en activité allouent des secours à 2124 chômeurs (1.864 hommes et 260 femmes), dont 704 à Roubaix, 386 à Lille, 170 à Tourcoing, 157 à Caudry, 77 à Croix, 74 à Wattrelos, 58 à Conde et 492 dans 19 autres fonds. La semaine dernière on comptait 2.109 chômeurs secourus par les fonds de chômage, soit pour cette semaine une augmentation de 15 unités.

D'autre part, 23 caisses de chômage annexées aux syndicats ouvriers dont plusieurs appartiennent aux industries textiles, allouent des secours à leurs adhérents en chômage complet et en chômage partiel. Le total des chômeurs secourus est de 281 (234 hommes et 47 femmes) en chômage complet et de 247 (218 hommes et 29 femmes) en chômage partiel.

**PAS-DE-CALAIS**  
Au port de commerce de Calais, l'activité se maintient. Pas de changement notable dans l'industrie des trilles et dentelles. Des secours sont alloués à 508 chômeurs (483 hommes et 25 femmes).

**NORDISTES LAURÉATS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES**

Le samedi 27 juin, à 14 h. 30, aura lieu à l'École nationale supérieure de beaux-arts, rue Bonaparte, sous la présidence de M. Albert Tournaire, vice-président de l'Académie des beaux-arts la distribution des récompenses décernées en 1931, par la Société centrale des architectes.

Parmi les récompenses qui seront décernées, nous relevons :  
Concours de la Société régionale des architectes du Nord de la France : Médaille : M. Jean Bridoux, élève de l'École des beaux-arts de Douai.  
Société d'enseignement professionnel de l'industrie du bâtiment, à Tourcoing Médaille : M. Paul Loeffel, serrurier à Tourcoing.

**LA POPULATION FRANÇAISE ET ITALIENNE EN TUNISIE**

Le recensement de la population en Tunisie avec une population totale de 195.293 habitants, soit une augmentation de 22.000 unités en cinq ans.

La population française tient à présent la première place avec 91.487 habitants contre 71.020 en 1925. La population italienne, qui tenait la première place, vient ensuite avec 91.178 habitants contre 89.210 en 1925.

**DOCKS DU NORD**  
**RECLAME**  
**SAVON DE MARSEILLE "CORSO"**  
BLANC EXTRA PUR 1/2 %, HUILE MORCEAU de 400 Gr.  
**1.60 au lieu de 1.75**  
NOUS VOUS RAPPELONS NOTRE GRAND  
**CONCOURS**  
**DES PRODUITS "CORSO"**  
COMPORTANT **10.000 FRs** DE PRIX :  
1<sup>er</sup> PRIX : 3.000 fr. 15 PRIX de 100 fr.  
2<sup>em</sup> PRIX : 1.000 fr. 40 PRIX de 50 fr.  
3<sup>em</sup> PRIX : 500 fr. 80 lots de march. de 25 fr.  
dont les conditions ont été publiées le 3 Juin dernier et qu'on peut se procurer dans toutes les succursales des  
**DOCKS du NORD**  
CI-DESSOUS LE 3<sup>ME</sup> QUATRAIN  
Qu'importe le froid ou l'averse,  
Si, chez vous, bénissant le sort,  
Votre ménagère vous verse  
Le bon des DOCKS du NORD.

**CHIFFONNETTE**

par JEAN DEMAIS

**LA FAUTE D'UN FILS**

Mais il résistait de son mieux à toutes les attaques dont il était alimé l'objet. Ce n'était pas qu'il tint essentiellement à demeurer garçon.

Au contraire, sa façon de vivre commençait à lui peser, et il n'était pas étanché de faire une fin.

Mais il était arrivé à cet âge où l'homme se marie d'autant plus malaisément qu'il est devenu fort difficile sur le choix d'une épouse.

duit et s'était éloigné, le laissant tout déconcerté.

Il n'en avait pas fallu davantage pour exaspérer le sentiment qui avait déjà étreint en lui la venue de cette jeune fille.

Il allait dès lors ne plus décliner une seule des invitations dont il était assailli, dans l'espoir de revoir encore la farouche musicienne.

Cet espoir, maintes fois déçu, se réalisait enfin au moment où il commençait à douter qu'une nouvelle rencontre fût possible.

André, plus jolies que jamais, avait toujours ce maintien pudique et réservé qui avait tant plu à Hubert.

de s'assurer qu'elles étaient remises de leurs fatigues de la veille.

Il devait revenir encore plusieurs fois ainsi, sous des motifs aussi vagues, dans le petit logis bien modeste que les deux femmes habitaient tout au fond du quartier des Batignolles, jusqu'au jour où il annonça à la mère qu'il aimait André et désirait l'épouser.

Le veuve de l'officier ne lui répondit pas immédiatement d'une façon catégorique.

Elle avait l'impression que le comte n'était pas indifférent à sa fille, mais elle voulait avoir de celle-ci l'assurance que cette impression était une réalité, car elle tenait avant tout à ce qu'André ne fit pas uniquement un mariage de raison.

La différence d'âge qui la séparait de son soupçon justifiait trop une semblable réserve pour qu'Hubert ne s'inclinât pas.

Ce fut quelques temps après cette naissance, accueillie avec une joie indubitable par les deux époux, qu'ils vinrent s'installer au Brueil.

Le comte de Sauvigny, en devenant époux, puis père, s'était senti devenir également un tout autre homme.

Une fois d'activité lui venait, qu'il voulait satisfaire en se donnant à la direction de ses vastes domaines agricoles.

André n'avait d'ailleurs opposé aucune résistance à son désir, et il semblait qu'il n'y eût dès lors au monde d'autre joie pour elle que de vivre entouré de son mari et son enfant.

Et le comte de Sauvigny, arrivé à cet endroit de son récit, faisait au docteur Silvane un tableau de ce qu'avait été son existence pendant les sept années qu'il s'était écoulées depuis leur arrivée au Brueil.

« Qu'est-ce que je lui ai fait ? Qu'est-ce que je lui avais fait pour qu'elle m'inflige cette souffrance... ? »

« Mais, au fait, comment l'avait-elle connu, ce Fernand, cet être néfaste et pervers ? »

« On eût dit que le comte de Sauvigny lisait dans la pensée de Silvane, car il disait alors, comme en réponse à cette question : »

« J'ignorais sans doute toujours quelles circonstances ont mis cette inconnue en rapports avec son amant. Je présente que leur rencontre fut bien accidentelle. André, revenant d'un voyage à Paris, avait fait sa connaissance dans le train, un jour qu'il venait à Mantes pour voir ses parents. Ce que je sais, par la délation de ce domestique — que j'aurais voulu étrangler pour qu'il se tût... et à qui je criais : « Parlez, parlez donc... dites tout ce que vous avez entendu — ce que je sais... c'est que leur intrigue durait depuis un an. »

« Mais, au fait, comment l'avait-elle connue, ce Fernand, cet être néfaste et pervers ? »

« C'est peut-être parce que je suis un vieillard et m'en rends compte... qu'à cette heure... si elle réparait, prête à reprendre sa place ici... ah ! mon ami... ne me jugez pas trop sévèrement — je la lui redonnerais, cette place, en lui disant : « Rien ne s'est passé... rien n'est changé... et je t'aime toujours. »

« Et c'est peut-être parce que je suis un vieillard et m'en rends compte... qu'à cette heure... si elle réparait, prête à reprendre sa place ici... ah ! mon ami... ne me jugez pas trop sévèrement — je la lui redonnerais, cette place, en lui disant : « Rien ne s'est passé... rien n'est changé... et je t'aime toujours. »

« C'est peut-être parce que je suis un vieillard et m'en rends compte... qu'à cette heure... si elle réparait, prête à reprendre sa place ici... ah ! mon ami... ne me jugez pas trop sévèrement — je la lui redonnerais, cette place, en lui disant : « Rien ne s'est passé... rien n'est changé... et je t'aime toujours. »

« C'est peut-être parce que je suis un vieillard et m'en rends compte... qu'à cette heure... si elle réparait, prête à reprendre sa place ici... ah ! mon ami... ne me jugez pas trop sévèrement — je la lui redonnerais, cette place, en lui disant : « Rien ne s'est passé... rien n'est changé... et je t'aime toujours. »

« C'est peut-être parce que je suis un vieillard et m'en rends compte... qu'à cette heure... si elle réparait, prête à reprendre sa place ici... ah ! mon ami... ne me jugez pas trop sévèrement — je la lui redonnerais, cette place, en lui disant : « Rien ne s'est passé... rien n'est changé... et je t'aime toujours. »

« C'est peut-être parce que je suis un vieillard et m'en rends compte... qu'à cette heure... si elle réparait, prête à reprendre sa place ici... ah ! mon ami... ne me jugez pas trop sévèrement — je la lui redonnerais, cette place, en lui disant : « Rien ne s'est passé... rien n'est changé... et je t'aime toujours. »

« C'est peut-être parce que je suis un vieillard et m'en rends compte... qu'à cette heure... si elle réparait, prête à reprendre sa place ici... ah ! mon ami... ne me jugez pas trop sévèrement — je la lui redonnerais, cette place, en lui disant : « Rien ne s'est passé... rien n'est changé... et je t'aime toujours. »

« C'est peut-être parce que je suis un vieillard et m'en rends compte... qu'à cette heure... si elle réparait, prête à reprendre sa place ici... ah ! mon ami... ne me jugez pas trop sévèrement — je la lui redonnerais, cette place, en lui disant : « Rien ne s'est passé... rien n'est changé... et je t'aime toujours. »

« C'est peut-être parce que je suis un vieillard et m'en rends compte... qu'à cette heure... si elle réparait, prête à reprendre sa place ici... ah ! mon ami... ne me jugez pas trop sévèrement — je la lui redonnerais, cette place, en lui disant : « Rien ne s'est passé... rien n'est changé... et je t'aime toujours. »

« C'est peut-être parce que je suis un vieillard et m'en rends compte... qu'à cette heure... si elle réparait, prête à reprendre sa place ici... ah ! mon ami... ne me jugez pas trop sévèrement — je la lui redonnerais, cette place, en lui disant : « Rien ne s'est passé... rien n'est changé... et je t'aime toujours. »